



2 avril 2014

Français en Australie

Elections consulaires du 25 mai 2014 - Lettre de campagne - N° 3



Comment Voter: internet, procuration, bureau de vote?

En Océanie près de 75% des 176 électeurs - ont la possibilité de voter **par internet**. Tout électeur ayant communiqué à son ambassade - avant le 17 mars - une adresse email valide pourra voter par internet, sans avoir à se déplacer jusqu'au bureau de vote, éloigné parfois de plusieurs milliers de km.

Sans la possibilité du vote par internet, les électeurs de Nuku'Alofa rattachés au bureau de vote de Suva, ceux de Honiara à celui de Port-Moresby - pour ne citer que ces exemples - auraient difficilement l'occasion de voter.

Le vote par internet aura lieu exclusivement du **mercredi 14 mai au mardi 20 mai**, soit avant la date du scrutin à l'urne.

Le vote au bureau de vote sera uniquement possible le **dimanche 25 mai de 8h à 18h (heure locale)** au bureau de vote de rattachement de l'électeur (Port-Moresby ou Suva). Vous pourrez alors voter soit en personne sur présentation d'une **pièce d'identité française**, soit par procuration établie au consulat, à l'ambassade ou devant un consul honoraire de nationalité française.

Français en Australie recommande le vote par internet: non seulement les immenses distances australiennes sont abolies mais **le vote électronique est techniquement sûr et secret** avec un dispositif empêchant l'établissement d'un lien entre un électeur et son vote.

Le bureau de vote électronique est basé à Paris sous la présidence d'un Conseiller d'Etat, garant de la neutralité et de l'intégrité des opérations du bureau.

Comment savoir si vous pouvez voter par internet?

Si vous avez reçu cette lettre, c'est qu'une adresse email valide figure sur la liste électorale (document public dont l'usage aux fins électorales est autorisé). Vous pouvez donc voter par internet.

Comment voter par internet?

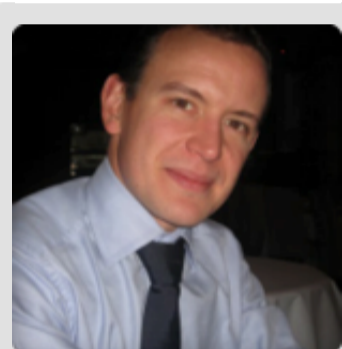
En vous connectant sur le site gouvernemental:

www.votezaletranger.gouv.fr

Vous recevrez du Ministère des Affaires étrangères un **identifiant (login)** et un **authentifiant (password)**, envoyés par des voies différentes (poste et email) et pourrez dès lors voter par internet du **mercredi 14 mai au mardi 20 mai (12h, heure de Paris)**.

pour en savoir plus

NB: le vote par correspondance (avec des bulletins de vote envoyés par la poste) n'existe plus.



Sébastien Vallérie

N° 3 de la liste Français en Australie, Sydney, cadre financier, membre du comité de gestion du *Lycée Condorcet*, ex-membre du conseil d'administration de la FACCI NSW.

pour connaître plus



www.consulaires2014.org

How to vote? The easiest way is to **vote online** at:

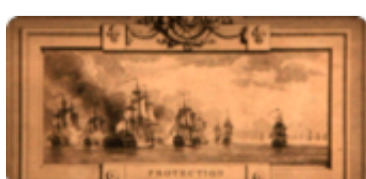
www.votezaletranger.gouv.fr

from **Wednesday 14 May** until **Tuesday 20 May**, before Election Day on **Sunday 25 May**. Voters will receive directly from the French Ministry of Foreign Affairs a **login** and a **password**.

The security and secret of the online vote are guaranteed and there is no way of linking a voter to his or her vote. Once a vote is cast, the login and password cannot be used again.

Are you registered to vote online? Yes as you have received this newsletter sent to all voters on the French electoral roll who have provided a valid email address.

For further information visit our [English page](#) or contact us: francais-en-australie@consulaires2014.org



Histoire: l'ordonnance de la Marine de 1681 prévoyait déjà des assemblées (de notables) auprès des consuls de France.

pour en savoir plus